16 novembre 2011

Notre requête porte sur la réduction proposée de la hauteur de construction, de 80 mètres à 65 mètres pour les propriétés situées à l'angle nord-ouest de la rue Ste-Catherine Ouest et de la rue Guy dans le secteur Bishop/Crescent. Ces propriétés sont incluses dans la zone désignée par le numéro 4 dans la révision du Cadre des hauteurs et densités du centre-ville - Juin 2011.

En tant que propriétaire d'un bien immobilier directement touché par la réduction proposée, ainsi que d'autres propriétés adjacentes qui pourraient être également touchées, nous souhaitons être inscrits comme opposes à ce changement pour une question de principe.

Toute réduction de la hauteur de construction, en particulier dans le centre-ville où les valeurs foncières sont relativement élevées, ne fera que de décourager le développement. A l'inverse, toute augmentation de la hauteur de construction l'encouragera.

Bien que la réduction proposée de la hauteur de construction susmentionnée puisse concevablement entrainer un retard du développement de la zone touchée, cette réduction de hauteur n'est pas significative au point de changer l'échelle ou l'apparence de tout développement éventuel de quelque façon que ce soit pour les habitants de la région.

Etant donné que l'objectif déclaré de la révision des hauteurs et densités est de soutenir le dynamisme du développement immobilier du centre-ville, nous demandons instamment à l'arrondissement Ville-Marie de laisser la hauteur de la construction à son niveau actuel de 80 mètres.

Respectueusement

INVESTISSEMENT ELIAS (1982) INC.

Per: Matthew Shragie